



## ”Les relations entre CGT et Secours populaire français au prisme de l’éclatement du conglomérat communiste”

Axelle Brodiez

### ► To cite this version:

Axelle Brodiez. ”Les relations entre CGT et Secours populaire français au prisme de l’éclatement du conglomérat communiste”. ”Les relations entre CGT et Secours populaire français au prisme de l’éclatement du conglomérat communiste”, Nov 2004, France. Presses universitaires de Rennes, pp.243-252, 2006, Histoire. <halshs-00174303>

**HAL Id: halshs-00174303**

**<https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00174303>**

Submitted on 25 Sep 2007

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

**LES RELATIONS ENTRE CGT ET SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS  
AU PRISME DE L'ÉCLATEMENT DU CONGLOMÉRAT COMMUNISTE**

Axelle Brodiez  
Doctorante en Histoire – Université Paris 8  
novembre 2004

Travaillant sur l'association Droit au Logement (DAL), Bénédicte Havard-Duclos a mis en évidence une tension entre deux modèles, « syndical » et « philanthropique » : DAL participe des deux sans se réduire à aucun, « s'adressant au peuple de la philanthropie mais avec des problématiques et des perspectives de la figure militante ». Ses membres actifs se revendiquent d'une logique syndicale et autonome, de combat, tandis que leur rapport aux mal-logés relève plutôt d'une approche de type philanthropique (logique d'assistance et hétéronome, de distance sociale<sup>1</sup>).

Ces deux concepts sont opératoires pour appréhender l'évolution des relations entre CGT et Secours populaire français (SPF) dans le cadre d'un conglomérat communiste structuré puis éclaté. Alors que le Secours populaire, organisation de masse spécialisée dans la solidarité aux victimes de la répression, témoigne jusqu'au milieu des années 1950 d'une logique « syndicale », militante et revendicative, il évolue ensuite vers le philanthropique en adoptant progressivement des actions et des discours apolitiques et humanitaires. De son côté et par essence, la CGT campe sur une logique syndicale. Les rapports entre les deux organisations doivent alors être, non sans difficulté, réajustés, passant du lien privilégié face à l'adversité et, parfois, de la confusion des rôles, à une complémentarité dans la non-exclusivité ; ils apparaissent dès lors heuristiques pour comprendre les causes, les modalités mais aussi les enjeux de l'implosion du conglomérat communiste.

### **1945-1955 :**

#### **DES LIENS PRIVILÉGIÉS AU SEIN DU CONGLOMÉRAT COMMUNISTE**

Le monde des organisations communistes, structuré en « couronnes<sup>2</sup> » entourant le parti, constitue jusqu'à la fin des années 1950 un « conglomérat<sup>3</sup> » fortement structuré : au centre, le parti ; autour, des organisations de masse dotées d'une spécialisation fonctionnelle ; en périphérie enfin, des structures *ad hoc* créées et abandonnées au fil des campagnes. Les organisations étant régulièrement conduites à coopérer entre elles, notamment au sein des comités *ad hoc*, l'histoire du Secours populaire et celle de la CGT se croisent à moult reprises.

#### ***Des participations communes aux grandes campagnes communistes***

En 1935-1939 déjà, les deux organisations s'étaient massivement investies dans une solidarité « préhumanitaire » à l'Espagne républicaine. Après-guerre, elles participent aux campagnes anticolonialistes et antifascistes menées par le PCF, ainsi en faveur des militants antifrancistes, de « Grèce démocratique », d'Afrique noire et du Nord, d'Indochine, etc.

Quelques initiatives leur sont en outre propres, ainsi le soutien à la « Maison de l'Enfant du Fusillé<sup>4</sup> ».

<sup>1</sup> Cf. HAVARD-DUCLOS B., *Entre philanthropie et syndicalisme, militants et mal-logés de l'association Droit au Logement*, Thèse de sociologie, Université de Saint-Quentin-en-Yvelines, décembre 2002 ; « L'Histoire comme réservoir d'expériences pour étudier l'association Droit au Logement », communication pour les *Journées d'études « Science politique/histoire »* organisées par l'AFSP, le Centre de recherches politiques de la Sorbonne et l'IHTP, mars 2002.

<sup>2</sup> KRIEGER A., *Les communistes français*, Paris, Le Seuil, 1968.

<sup>3</sup> ION J., *La fin des militants ?*, Paris, les Éditions de l'Atelier, 1997, p. 37.

<sup>4</sup> La responsabilité de cette maison d'enfants orphelins, héritière de « L'Avenir social » fondé en 1906, fut confiée en 1923 aux syndicats confédérés et aux coopératives ouvrières, et une propriété achetée avec l'aide de la CGTU. En 1926, son assemblée générale fit appel au Secours Ouvrier International, qui géra l'association jusqu'en

Reprise en main en 1945 par le Secours populaire, elle devient « Maison de l'Enfant du Fusillé et de l'Enfant des Travailleurs » tandis que la CGT en assure, *via* Henri Raynaud, la présidence. Accueillant d'abord les enfants de résistants, elle s'ouvre à partir de la fin 1947 à ceux des « victimes des luttes sociales » et, dans une moindre mesure, des accidentés du travail. Le financement est assuré conjointement par les deux organisations : si les souscriptions, organisées par le Secours populaire, s'étendent à l'ensemble du conglomerat, les divers syndicats CGT nationaux et locaux sont de loin les plus généreux. Et lorsque l'organisation de solidarité, dans une phase de difficultés drastiques, devient fin 1950 incapable d'assumer les charges, le PCF en transfère la responsabilité à la CGT.

### ***Des liens resserrés lors des grandes grèves***

C'est cependant principalement lors des grandes grèves que les deux organisations sont conduites à des actions conjointes, complémentaires voire se chevauchant.

En décembre 1947, le Secours populaire soutient matériellement les familles de grévistes, fait envoyer des colis aux emprisonnés et déposer une plainte au nom des veuves et orphelins ; il finance et assure également, à la demande de la CGT, la défense juridique des inculpés<sup>5</sup>. Il prend parallèlement la tête d'une structure *ad hoc*, le « comité national pour l'amnistie et la solidarité » qui a son pendant au niveau local – ce type de structures étant toujours conçu pour fédérer la solidarité des différentes organisations de masse et rallier des soutiens ponctuels. Il relaie enfin les mots d'ordre du PCF et de la centrale syndicale, plaçant son congrès de 1948 sous le signe de l'amnistie, menant campagne pour l'abrogation des « lois scélérates » et défendant ardemment les droits de grève et de manifestation ; il fustige inversement Force Ouvrière qui, à l'instar des socialistes, « trahit les travailleurs<sup>6</sup> ».

Lors des grèves d'octobre-novembre 1948, l'action commence dès les premiers jours du conflit ; les militants du Secours populaire sont dans les usines pour recueillir argent, adhésions et protestations, et constituent des délégations. Avec l'approbation du PCF, la CGT confie à l'association le parrainage épistolaire des emprisonnés et financier de leur famille, tandis que 1.600 enfants de mineurs sont accueillis en région parisienne. Le Secours populaire organise et finance également, à la demande de la fédération CGT du Sous-sol, la défense d'une partie des inculpés. Les initiatives de soutien aux grévistes et de lutte pour l'amnistie se poursuivent jusqu'en 1953.

Alors que la CGT agit dès l'amont et pour la défense des revendications, le Secours populaire est donc surtout chargé, complémentirement, de la partie aval. La faiblesse croissante de l'association – qui ne compte plus que 8.000 membres en 1950 – constitue cependant un handicap au regard de l'ampleur des besoins, d'où un manque de capacité, d'efficacité, et des chevauchements imposés avec la CGT dans l'action matérielle et juridique.

### ***Des interpénétrations militantes et financières***

Outre ces campagnes communes, les liens unissant les deux organisations sont faits d'innombrables participations militantes croisées, répondant aux injonctions du PCF au pluri-engagement interne. Des membres de la CGT siègent ainsi dans les instances nationales du Secours populaire, à l'instar d'Henri Raynaud<sup>7</sup> (élu membre du comité national du SPF en novembre 1945, il devient vice-président en février 1948), Marcel Brenot<sup>8</sup> (bureau national, 1948), Lucien Jayat<sup>9</sup> (bureau national, 1950), Jeannette Dériat<sup>10</sup> (commission de contrôle financier), Albert Carn<sup>11</sup> (comité national, 1950), Jules Duchat<sup>12</sup> (vice-président, 1953) ou Julien Racamond (comité national, 1953). Inversement, nombre de militants du Secours populaire sont adhérents ou anciens adhérents à la CGT, à commencer par plusieurs secrétaires nationaux et généraux

1936. Elle est dissoute par le gouvernement en 1939.

<sup>5</sup> Les militants de la CGT contribuent cependant largement au financement en donnant pour les collectes du Secours populaire.

<sup>6</sup> *La défense*, février 1948.

<sup>7</sup> Secrétaire national de la CGT.

<sup>8</sup> Secrétaire de l'union départementale des syndicats CGT de la région parisienne.

<sup>9</sup> Secrétaire national de la CGT.

<sup>10</sup> Secrétaire de l'union départementale des syndicats CGT de la région parisienne.

<sup>11</sup> alors secrétaire de l'Union syndicale CGT des travailleurs de la Métallurgie.

<sup>12</sup> alors secrétaire national de la CGT.

(Me Pierre Kaldor, 1945-1948, ancien adhérent à la CGTU ; André Ménétrier, 1950-1952, fraîchement licencié pour grève). Ces interpénétrations contribuent au maintien voire au resserrement des liens humains et culturels, entretiennent le sentiment d'appartenance à la grande famille ouvrière et aident aux initiatives communes nationales autant qu'aux coopérations locales.

Le conglomérat communiste constitue enfin un système financier cohérent, où les organisations les plus riches cotisent, en adhérant collectivement, aux plus pauvres. La CGT constitue ainsi une véritable manne pour le Secours populaire : en février 1952, elle verse 150.000 F, la CGT-métaux 50.000 F, la CGT-sous-sol 30.000 F, les fédérations du Textile, des Employés et des Spectacles chacune 10.000 F, les Ports et docks 8.000 F, le Bois 5.000 F, ...<sup>13</sup>. La quasi totalité des fédérations CGT adhèrent ainsi tous les ans et sont de surcroît dans l'intervalle sollicitées à tous les échelons pour les diverses campagnes et l'achat du journal. Ces adhésions collectives ont également pour effet de gonfler artificiellement les chiffres : en 1950, le Secours populaire revendique 8.000 adhérents individuels et ... 5 millions d'adhérents collectifs.

### 1955-ANNÉES 1970 :

#### LA CGT, SYNDICAT PARTENAIRE PARMIS D'AUTRES ?

Les années 1954-1957 voient ensuite une redéfinition des liens internes au conglomérat, impulsée par le PCF et catalysée, au Secours populaire, par le nouveau secrétaire général Julien Lauprêtre, aux conceptions sociales et novatrices<sup>14</sup>. Au sortir de la phase glaciaire de Guerre froide, le PCF entre en effet dans un nouveau cycle politique et les organisations de masse sont invitées à s'ouvrir. Le Secours populaire pousse cependant plus loin la logique que ne la concevait le parti. Opérant dans ses discours et ses actions un tournant apolitique et revendiquant son autonomie d'action, il se place désormais en décalage avec les organisations restées, comme la CGT, sur des positions politiques voire partisans<sup>15</sup>.

#### *Un rééquilibrage des rapports avec les syndicats*

Pour rendre effective et patente son ouverture, le Secours populaire détend progressivement ses liens avec la CGT en les rendant non exclusifs. L'association reste présente lors des grèves, mais dans une optique de moins en moins « syndicale » et de plus en plus « philanthropique ». Abandonnant progressivement la défense juridique des inculpés, elle se recentre sur la solidarité matérielle et morale aux familles, plus particulièrement aux enfants, s'insère dans les comités intersyndicaux, ne publie plus d'articles signés par des dirigeants CGT sans les mettre au regard d'autres syndicats et met autant que possible en avant la participation conjointe d'associations non communistes.

Ainsi lors de la fermeture des chantiers de l'Atlantique de Saint-Denis, où le comité de soutien comprend des unions locales CGT, FO, CFTC ainsi que des sections PCF, SFIO et PSA. La rhétorique devient prudente : « Ce n'est pas le fait du Secours populaire de prendre position dans un tel conflit entre patrons et employés, ces affaires étant plus du ressort des syndicats et des ouvriers eux-mêmes que d'une association de solidarité. Mais peut-on rester insensible ... Aussi souhaitons-nous de tout cœur que par leur action les ouvriers obtiennent gain de cause et qu'ils réussissent à empêcher la fermeture de l'entreprise<sup>16</sup> ». De même, lors de la grève des mineurs de Decazeville, où l'association relaie la protestation contre les suppressions d'emplois et la fermeture mais n'agit qu'avec le comité intersyndical et cherche avant tout à venir en aide aux « femmes qui, elles aussi, se battent avec un courage admirable et à ces milliers d'enfants, innocentes victimes qui ne demandent qu'à vivre dans la paix et le bonheur<sup>17</sup> ». Lors de la grève du rendement déclenchée en janvier 1963 par les fédérations de mineurs CGT et FO, des vivres sont collectées auprès des commerçants et 2.500 enfants de mineurs envoyés en séjour à Paris puis en familles d'accueil à Pâques ; les fonds recueillis sont versés aux comités intersyndicaux et la parole est conjointement donnée dans le journal à des représentants CGT, FO et CFTC.

<sup>13</sup> 150.000 F équivalent à 2.611 euros de 2001 ; 10.000 F à 174 euros. Ces chiffres sont sensiblement les mêmes que ceux signalés pour les autres années.

<sup>14</sup> Nous nous permettons ici de renvoyer à notre thèse d'histoire, *Le Secours populaire français, 1945-2000 : de l'organisation de masse à l'association de solidarité, histoire d'engagements*, Paris 8, 2004.

<sup>15</sup> Cf. notamment BARJONET A., *La CGT. Histoire, structure, doctrine*, Paris, Le Seuil, 1968.

<sup>16</sup> *La défense*, juillet 1960.

<sup>17</sup> *La défense*, février 1962.

L'action menée lors des grèves de mai-juin 1968 scelle cette nouvelle modalité d'action, plus « philanthropique » que « syndicale ». L'association collecte au porte-à-porte, auprès des commerçants, sur la voie publique. Signe d'une image plus neutre, à la confluence du politique et du caritatif, elle est parfois chargée de répartir le produit des collectes (à Nanterre à la demande du Secours catholique, de la Croix-Rouge et de la paroisse ; par la section Champs-Élysées d'Air France ou par les syndicats des cadres du ministère de l'Équipement). En région parisienne, Secours populaire, syndicats et Secours catholique collectent souvent ensemble, et dans les principales usines les enfants nés durant la grève sont parrainés. Ce rôle fédérateur se retrouve également en province. En Côte-d'Or, les syndicats CGT, CFDT, FO, SNI, AGED et UNEF soutiennent ses initiatives et lui confient la répartition des fonds. Dans la Loire, 15 tonnes de légumes et pommes de terre sont collectés dans les campagnes, auprès des commerçants et sur les marchés, puis redistribués aux grévistes ayant des difficultés financières et des enfants en bas âge ; c'est également le Secours populaire qui est chargé d'organiser la solidarité et de répartir les 50.000 F versés par les centrales (CGT, FO, CFDT et FEN) au comité de grève. Au total, l'association aura collecté et distribué en France l'équivalent de 1.1 million de F<sup>18</sup> (65% en espèces et 35% en nature) et aidé 62.000 enfants de grévistes (colis, cantines, sorties, goûters, envoi en vacances). Outre l'importance des bilans, c'est le relatif consensus autour de l'association qui transparait. Il puise à plusieurs sources : le Secours populaire est alors quasi la seule de solidarité de gauche, elle défend depuis la fin des années 1950 une solidarité apolitique et possède des « entrées » dans le monde syndical, de tous temps à la CGT et depuis le début des années 1960 à FO et à la CFTC ; côté associatif, sa coopération depuis le début des années 1960, certes locale, avec le Secours catholique et la Croix-Rouge, puis son entrée à l'UNIOPSS, en font l'une des les mieux positionnées pour travailler avec les comités intersyndicaux.

La solidarité aux grévistes et chômeurs se poursuit durant les années 1970, auprès des grévistes de Lip comme de ceux du *Parisien libéré* ; les actions consistent principalement en envoi d'enfants en vacances, soutien matériel aux grévistes, solidarité aux familles nombreuses, remise de jouets aux enfants à Noël et de matériel scolaire à la rentrée, financement de cantines et organisation de sorties. Sur un registre également proche du syndicalisme, l'association est en outre dès 1956 active dans la solidarité aux victimes d'accidents du travail. Cette action nouvelle à caractère local fait l'objet d'un vif encouragement par les dirigeants nationaux et les fédérations apportent dès lors régulièrement leur aide lors des catastrophes minières, explosions de poudreries, de raffineries, d'usines et autres effondrements de carrières de chaux. Sont relayées les revendications syndicales (CFTC, CGT, CFDT et FO) en faveur de mesures pour la limitation des accidents du travail, véritable « cancer social », et contre la taylorisation qui « conduit au travail à saturation, réduisant l'homme à la fonction de robot que Charlie Chaplin a illustré avec humanité<sup>19</sup> ».

Le champ d'action du Secours populaire s'élargit donc thématiquement, tout en se restreignant dans ses modalités d'intervention. Le soutien aux revendications perdure, mais de façon plus discrète et uniquement en cas de relatif consensus syndical.

### *Associations de solidarité et syndicats, une concurrence ?*

L'évolution des relations entre l'association de solidarité et les syndicats, notamment la CGT, semblent alors un temps pâtir de ce réajustement des rôles, laissant accroître à quelques suspensions et conflits de prérogatives. En avril 1965 paraît ainsi dans *Le Peuple* un article intitulé « Aider le Secours populaire », qui présente l'association et précise que « quoi que s'exerçant plus particulièrement au bénéfice du monde ouvrier, le plus souvent frappé, l'action [du Secours populaire] ne fait nullement double emploi avec les actions syndicales de solidarité ». Le même mois, le rapport d'activité au congrès national souligne au sujet des accidents du travail que « les syndicats se battent et chacun sait qu'il n'est pas le moins du monde dans notre intention de les concurrencer » ; puis au chapitre des licenciements que « notre association n'est pas apte à intervenir dans des questions relevant du syndicalisme, mais notre devoir est d'organiser tout de suite la solidarité aux familles dans le besoin<sup>20</sup> ». Les réticences au réajustement du lien syndicat/association semblent donc aussi fortes au Secours populaire, face au passage d'une logique « syndicale » à une logique plus « philanthropique », qu'à la CGT, qui perd l'exclusivité d'un lien historique.

Cette tension se traduit également dans l'échec des implantations sur les lieux de travail, plus

<sup>18</sup> Soit l'équivalent de 1.066 millions d'euros.

<sup>19</sup> *La défense*, dossier de janvier 1965.

<sup>20</sup> Roubaix, CAMT, fonds SPF, 1998 020 0026, congrès national de 1965.

spécifiquement tentées à partir de 1970. Jusqu'alors, le comité du Livre était le seul à avoir une activité conséquente et suivie : passé en quelques années de 600 adhérents (1959) à 16.000 (1964), il poursuit une croissance continue jusqu'en 1972 (35.800) ; ses effectifs diminuent ensuite, tout en restant à des seuils importants (30.000 en 1974, 25.000 en 1977). Si le comité en entreprise présente pour le Secours populaire des avantages incontestables (promptitude de la réactivité face aux drames, concentration de donateurs, facilité de repérage des besoins, ...), les travailleurs en tirent également avantage, témoignant d'une forte solidarité endogame lorsqu'un membre est touché. En 1973 est créé un autre comité d'importance à EDF-GDF ; il participe à toutes les campagnes et, comme le Livre, est fortement centré sur la corporation (aide aux veuves, parrainage de familles d'électriciens espagnols, chiliens et cambodgiens, envoi en vacances d'enfants de grévistes dans les colonies CCAS, etc.). De nombreuses tentatives sont ensuite faites pour développer les implantations d'entreprise, mais seuls ces deux comités, bastions de la CGT, parviennent à atteindre et conserver une réelle ampleur. Ailleurs, faute d'implication des syndicalistes, les tentatives ont rapidement périclité ou sont restées d'impact réduit.

### ***Une ouverture du profil des dirigeants du Secours populaire vers la CFDT et FO***

Pourtant, alors que durant la période précédente les liens association-syndicats étaient exclusivement scellés *via* la CGT, à partir de 1965 les plus hautes instances dirigeantes du Secours populaire s'ouvrent notablement, notamment par l'arrivée au secrétariat national de deux anciens militants de Force Ouvrière, Georges Papiou et Pierre Pomiès (1965-1979) et de René Combarnous, syndicaliste CFDT (1965-1991). Cette ouverture nouvelle, certes dénoncée par FO comme relevant du calcul politique, reflète bien la volonté d'euphémiser les liens historiquement privilégiés avec la CGT et de s'insérer dans les collectifs intersyndicaux, en mettant sous le boisseau tout affichage de préférence politique.

## **CONCLUSION**

Les liens entre la CGT et le Secours populaire sont donc successivement passés par plusieurs phases : une relation forte faite de chevauchements (Guerre froide), une période de réajustement vers la complémentarité, semblant parfois teintée à la CGT d'un sentiment de concurrence (années 1960 et 1970), puis un temps sinon de creux, du moins de grande discrétion (années 1980). L'hypothèse proposée à l'examen des contributeurs du colloque, celle d'un rapprochement entre associations et syndicats durant les crises, et de tension et d'éloignement lors des « retours à la normal », tient donc ici, même si elle nous semble devoir davantage tenir à l'évolution du conglomérat communiste qu'à une périodisation de type macropolitique. Depuis le milieu des années 1990, les liens entre Secours populaire et CGT semblent d'ailleurs redevenus privilégiés : plusieurs partenariats ont été noués à la fin des années 1990 et au début des années 2000 avec la *Nouvelle Vie Ouvrière*, l'audit de 1997 a été confié à un militant CGT et le premier directeur général du Secours populaire (1999-2000), ancien secrétaire de Fernand Duteil et recruté à EDF, était lui aussi issu de la centrale syndicale.

Les rapports entre les deux anciennes organisations de masse semblent aujourd'hui stabilisés, fondés sur une histoire et des valeurs proches mais des logiques distinctes (« syndicale » pour la CGT, « philanthropique » pour le Secours populaire). La divergence de leur rapport au PCF en témoigne : alors que le Secours populaire a depuis le début des années 1960 « coupé le cordon ombilical », à la CGT les partisans de « la forteresse » (H. Krasucki) l'ont durant les années 1980 emporté sur ceux « de l'ouverture » (G. Séguy<sup>21</sup>), et la centrale n'a pour la première fois refusé qu'en 1993 de donner de consignes de vote (tandis que le Secours populaire n'a jamais appelé à voter pour un candidat ou un parti depuis 1958, pas même en 1981). L'indépendance syndicale put ainsi apparaître avant tout comme « un mythe » et la centrale « surdéterminée par ses liens avec le PCF<sup>22</sup> ». Détaché du conglomérat et devenu indépendant, le Secours populaire n'a pour autant pas totalement abandonné sa logique « syndicale » et militante fondatrice, mais s'en tient aujourd'hui à une modalité de changement social conciliant une solidarité aux victimes des systèmes politique et économique, et la revendication d'une fonction « d'aiguillon des pouvoirs publics ». Seule ex-organisation de masse dont les effectifs suivent toujours une pente ascendante ou stabilisée, il est

<sup>21</sup> Cf. DREYFUS M., *Histoire de la CGT. Cent ans de syndicalisme en France*, Bruxelles, Complexe, 1995.

<sup>22</sup> *Ibidem*, p. 333 et 340.

même possible que l'association fasse désormais fonction de modèle, ainsi pour la CCAS qui contribue sporadiquement depuis la fin des années 1980 à ses œuvres sociales ou pour EDF-GDF dont certains employés militants se tournent vers des actions humanitaires de solidarité internationale<sup>23</sup>.

---

<sup>23</sup> COLLOVALD A. (dir.), *L'humanitaire ou le management des dévouements : enquête sur un militantisme de solidarité internationale en faveur du Tiers-monde*, Rennes, PUR, 2002.